

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

dans le cadre des

**CONSULTATIONS SUR LE RENOUVELLEMENT
DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC**



AOÛT 2016

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La MRC de Rimouski-Neigette

Fondée en 1982, dans la foulée de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rimouski-Neigette est constituée de neuf municipalités de différentes tailles. Si son pôle urbain représente plus de 80 % de sa population, son espace rural, inversement, s'étend sur 80 % du territoire. Ainsi, dans un souci de complémentarité à la Ville de Rimouski, la MRC consacre une grande partie de ses actions aux zones rurales.

Ville de Rimouski — 49 281 habitants
St-Anaclet-de-Lessard — 3124 habitants
Saint-Fabien — 1901 habitants
Saint-Narcisse-de-Rimouski — 1003 habitants
Saint-Valérien — 898 habitants

Saint-Eugène — 424 habitants
Esprit-Saint — 360 habitants
Saint-Marcellin — 358 habitants
La Trinité-des-Monts — 246 habitants

Mission

La MRC de Rimouski-Neigette soutient ses municipalités en leur fournissant des services touchant notamment l'aménagement et la gestion du territoire. Porte d'entrée auprès des gouvernements en ce qui concerne la mise en œuvre de projets régionaux, elle aborde ceux-ci en collaboration avec les municipalités et partenaires du milieu, en prenant compte des principes de développement durable.

Champs de compétences de la MRC de Rimouski-Neigette

Les MRC évoluent dans un cadre institutionnel en lien avec la priorisation préétablie par le gouvernement du Québec. À travers le temps, les MRC se sont vues attribuer différentes **compétences obligatoires** et d'autres, **facultatives**. Dans le cas des compétences obligatoires, les MRC n'ont pas que le pouvoir d'intervenir, elles en ont la responsabilité. Les compétences facultatives, quant à elles, se veulent des possibilités supplémentaires d'intervention, où les MRC peuvent choisir d'investir. La culture est l'une de ces compétences facultatives.

Bref historique de l'action culturelle dans la MRC

C'est en 1999, lors de l'adhésion au programme *Villes et villages d'art et de patrimoine* (VVAP), que la MRC amorce son intervention dans le secteur culturel. Trois ans plus tard, le conseil de la MRC adopte une **politique culturelle** qui guide ses interventions. Trois orientations la composent:

- Soutenir les initiatives culturelles issues des municipalités.
- Soutenir les intervenants culturels dans leurs efforts de formations, de création, de diffusion et de promotion des arts et de la culture.
- Favoriser la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine sur son territoire.

Depuis, des avancées ont été réalisées entre autres par l'intermédiaire de *l'entente de développement culturel* conclue avec le ministère de la Culture et des Communications. L'enveloppe financière qui y est associée soutient des actions culturelles issues des municipalités rurales ou des projets leur étant destinés. Plusieurs autres actions ou travaux de soutien sont aussi menés par la ressource professionnelle affectée à ce secteur à la MRC.

Exemples de projets :

- **circuits culturels en baladodiffusion** valorisant les éléments patrimoniaux et paysagés de la MRC.
- **activités de circulation de spectacles professionnels** sur le territoire rural.
- **route touristique signalisée** visant à consolider l'offre touristique du Haut-Pays.
- **restauration de granges patrimoniales**, financée par le MAPAQ, en lien avec l'offre agrotouristique.
- **festivités des municipalités rurales** mises en réseau sur l'ensemble du territoire rural.
- **activités d'éveil à la lecture** luttant contre l'analphabétisme dans les territoires dévitalisés.

Cependant, le secteur culturel a subi récemment une diminution des soutiens financiers régionaux et nationaux, que ce soit dans les projets d'infrastructures, le soutien aux événements, l'aide professionnel et l'expertise-conseil, etc. Ces compressions sont liées à la disparition de la CRÉ, aux coupures en développement économique et aux nombreuses abolitions de programmes ou compressions. La réduction de toutes ces enveloppes a un impact négatif auprès des artistes et organismes culturels du territoire. Bref, la multiplication des coupures subies en culture au cours des dernières années rend la vitalité culturelle du territoire plus précaire que jamais.

MÉMOIRE

Les deux dernières années ont été riches en transformations qui, pour la plupart, ont entraîné un appauvrissement de nos régions. Le développement social, communautaire, économique et aussi culturel s'en trouve grandement affecté. Les régions éloignées, spécifiquement la ruralité, ont été particulièrement touchées par les multiples coupures qui ont été imposées par le gouvernement. La révision de la politique culturelle du Québec et les mesures qui en découleront permettront, nous l'espérons, de corriger le tir.

Afin d'aiguiller le ministère sur les besoins concrets vécus sur le terrain, le mémoire de la MRC de Rimouski-Neigette porte à l'attention du ministère trois éléments principaux :

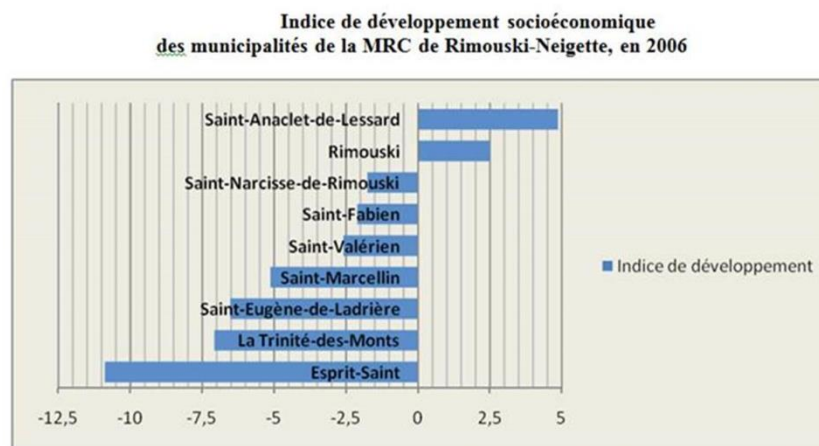
- 1. La particularité du développement culturel dans les zones rurales éloignées.**
- 2. La durée des ententes de développement culturel.**
- 3. L'augmentation du financement de ces ententes.**

RECOMMANDATIONS POUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

1 - La particularité du développement culturel dans les zones rurales éloignées

Le développement culturel dans les zones rurales éloignées commande un accompagnement soutenu par les personnes-ressources en place. Ce besoin est lié à plusieurs facteurs qui accentuent la nécessité d'avoir des ressources professionnelles sur le terrain. Ces facteurs sont les suivants :

Dévitilisation des milieux : Avec ses services de proximité, ses institutions et ses maisons d'enseignement, Rimouski est reconnue comme étant une ville attractive. Inversement, la moitié des municipalités qui composent le territoire rural de la MRC est considérée comme étant dévitalisée en fonction de l'indice de développement utilisé auparavant par le MAMOT¹. L'activité économique du Haut-Pays repose sur le domaine primaire, principalement la foresterie, l'agriculture et l'élevage. Ces activités connaissent des difficultés importantes, ce qui accroît la dévitalisation de cette zone. Ajoutons à ce portrait le fait que la moitié des municipalités rurales ont une population de moins de 500 habitants, que celle-ci est en déclin accéléré (principalement chez les jeunes) et que l'indice de pauvreté y est largement plus élevé que la moyenne québécoise. Deux de ces municipalités n'ont plus d'école primaire et aucune ne dispose d'un CPE.



Source : Site internet MAMROT, à Accueil / Régions et ruralité / Indice de développement, onglet: Bas-Saint-Laurent

¹ Malheureusement, les données les plus récentes calculées en fonction de cet indice remontent à 2006. En 2014, le MAMOT a décidé de ne pas entreprendre l'exercice de révision de cet outil. Toutefois, les constatations sur le terrain laissent présumer que la situation ne s'est que dégradée depuis.

Acteurs culturels ruraux majoritairement non professionnels : En territoire rural, les initiatives artistiques et culturelles des milieux reposent très largement sur des bénévoles ou des employés saisonniers. Ceux-ci ne disposent que très rarement d'expertises comparables à celles des travailleurs culturels professionnels, malgré le fait qu'ils aient une connaissance très fine de leur champ d'action. Ainsi, ces personnes impliquées ont besoin d'être accompagnées, que ce soit sur le plan de la gouvernance, de la recherche de financement ou de la planification et promotion de leurs activités. Une même action, lorsqu'elle est portée par un comité de bénévoles, commande souvent un investissement beaucoup plus grand en temps de la part d'un agent culturel que lorsque cette même action est portée par un organisme culturel professionnel.

D'autres parts, lorsque des organismes ou municipalités rurales tentent de se structurer en engageant une ressource, les conditions de travail que ces derniers peuvent offrir sont tellement précaires qu'elles ne favorisent ni l'attractivité, ni la rétention de travailleurs professionnels. Le désir d'améliorer les conditions de travail est confronté à un profond sous-financement : les organismes ne sont pas soutenus adéquatement au fonctionnement et les municipalités dévitalisées arrivent à équilibrer leur budget à coup de compressions. L'effritement des programmes d'employabilité, de même que l'absence de soutien pour le maintien en emploi nuit profondément au développement culturel rural. Par ricochet, elle nuit aussi au développement social et économique de ces communautés.

Éloignement des grands centres : L'étendue du territoire et les contraintes de transport ajoutent à la problématique de développement. Ces contraintes géographiques affectent la capacité d'attraction et de rétention des professionnels en culture et des artistes. Par extension, le fait qu'il n'y ait que peu de ressources professionnelles sur place augmente les coûts de déplacement lors de l'organisation d'activités culturelles. À titre d'exemple, lorsqu'une municipalité rurale offre des ateliers de musique, elle fait souvent face à un problème de recrutement s'il n'y a pas de musicien installé sur son territoire.

D'autre part, on dénote une grande ouverture des organismes culturels professionnels rimouskois à mener des actions en milieu rural, mais ils se butent à des coûts de déplacements importants. Le déploiement sur le territoire rural ne peut pas s'autofinancer : le kilométrage et la faible densité de population ne permettent pas l'atteinte du seuil de rentabilité. Ainsi, si l'accessibilité demeure un enjeu sur lequel souhaite travailler le ministère, il est essentiel de trouver des moyens de soutenir ce déploiement des organismes culturels professionnels en zone rurale. Pour ce faire, nous vous suggérons de tenir compte des variables suivantes :

- L'éloignement des grands centres
- La superficie du territoire couvert

- Le kilométrage effectué par les ressources culturelles ou par les artistes
- L'indice de richesse de la région (lié à la capacité de payer des résidents des municipalités)

Enfin, cette problématique concerne aussi l'éloignement des infrastructures nécessaires à la pratique d'un loisir culturel (notamment pour ce qui est des écoles de musique et de danse). Toutes les municipalités ne pourront pas avoir leur propre centre culturel, bien entendu. Cependant, il serait intéressant, par exemple, de doter les municipalités de locaux de musique (avec des pianos accordés!) permettant aux écoles d'avoir des antennes en ruralité. Ce financement pourrait prendre en charge les coûts liés aux déplacements des enseignants et l'aménagement adéquat d'infrastructures municipales. La transformation de certaines églises offre d'ailleurs des opportunités pour doter les milieux, de locaux dédiés à la pratique culturelle. Il faudrait que le ministère développe des programmes qui permettent ce type de financement.

Réalité saisonnière et dimension touristique : La difficulté de mener des actions à l'année est aussi liée au fait que les organismes culturels ruraux sont souvent des attraits touristiques saisonniers. Ces derniers font face à une saison touristique très courte et ne peuvent envisager d'élargir leur action sur une base annuelle. Le manque de soutien au fonctionnement pour ces organismes les freine considérablement dans leur capacité d'expansion, et ce, malgré la motivation de plusieurs à demeurer ouverts à l'année, de manière à contribuer au dynamisme culturel local (ex : le Vieux-théâtre de Saint-Fabien, la Forge de Saint-Anaclet ou le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité).

Le numérique à deux vitesses : Les milieux ruraux sont confrontés à une difficulté d'accès aux réseaux numériques et de téléphonie cellulaire. Les documents de consultations du ministère pour la révision de la Politique culturelle démontrent bien l'accent que le MCC met sur le numérique. Il nous apparaît donc important de souligner les risques d'écart grandissants que pourrait susciter une Politique culturelle orientée principalement vers le déploiement du numérique. Car, si ce déploiement peut favoriser l'accessibilité aux productions culturelles, il peut aussi accentuer l'écart entre les populations très fortement connectées et celles qui ne le sont pas assez. Parce qu'au-delà de la simple bande passante, le milieu rural fait aussi face à ce que certains nomment le « fossé numérique », lié aux problèmes de pauvreté, de sous-scolarisation, d'analphabétisme et de vieillissement de la population que l'on y rencontre trop souvent.

Bibliothèques municipales, Réseau Biblio et le concept de 3^e lieu : Les bibliothèques sont souvent le seul lieu culturel ouvert à l'année dans les municipalités rurales. Elles ont le potentiel de devenir la pierre angulaire du développement culturel rural. Le concept de troisième lieu va totalement en ce sens. Mais à condition de soutenir les municipalités dans ce processus. Les municipalités n'ont que peu de ressources lorsqu'il s'agit de maintenir, entretenir ou bonifier

l'équipement de leur bibliothèque. Le ministère intervient pour les projets d'infrastructure majeurs, de même que le Réseau Biblio joue un rôle indispensable en ce qui a trait au soutien, à l'animation et à la circulation.

Cependant, le nerf de la guerre repose sur le financement des salaires des responsables de bibliothèques. On se bute ici à la capacité de payer des municipalités rurales. Si elles en avaient les moyens, peu d'entre elles se priveraient de créer un emploi intéressant sur leur territoire. Si l'on souhaite que les bibliothèques deviennent ce « 3^e lieu », il est impératif de financer l'engagement de ressources humaines, à long terme, avec des conditions de travail décentes. Il ne faut surtout pas financer l'aspect matériel en oubliant la composante humaine, essentielle à la réussite de cette idée.

Nous souhaitons donc que la nouvelle politique culturelle québécoise:

- **Priorise l'accessibilité à la culture pour l'ensemble du territoire québécois, y compris pour les zones rurales qui ne disposent pas de ressources humaines professionnelles ou d'infrastructures culturelles adéquates.**
- **Reconnaisse l'éloignement des centres urbains et de l'étendue des territoires dans les approches ministérielles, ainsi que dans le calcul des aides financières.**

2 - La durée des ententes de développement culturel

En 2016, le ministère a réduit **la durée des ententes de développement culturel**. La MRC a ainsi signé une entente annuelle plutôt que triennale. Il nous apparaît important que la nouvelle politique culturelle du Québec reconnaisse que le développement passe impérativement par du travail de longue haleine et des partenariats à long terme. Il repose sur une capacité de planification et de mise en place qui s'échelonnent sur plusieurs années.

La MRC recommande le retour à des ententes triennales, afin de simplifier la gestion et l'organisation des activités prévues, de même que la planification budgétaire. Le processus de renouvellement d'une entente est toujours long et recommencer chaque année constitue une perte d'efficacité certaine. Pour la MRC, fonctionner sur la base d'entente annuelle n'est ni efficace, ni productif et, surtout, absolument pas structurant pour les milieux.

Toutefois, cette question va bien au-delà de la simple signature d'ententes : c'est l'ensemble des approches à court terme qui nuisent au développement structurant des milieux. Mentionnons par exemple les soutiens financiers par projets plutôt que de l'augmentation des enveloppes dédiées au fonctionnement des organismes, le fait que les actions soutenues par les EDC ne peuvent pas être reprises sur plusieurs années, la nécessité de trouver sans cesse de nouveaux partenaires financiers pour bénéficier de mesures d'appariement, etc. Puisque l'on parle de développement durable, la révision de la politique culturelle du Québec offre une opportunité d'intégrer clairement ce principe d'un développement culturel basé sur le long terme.

Nous souhaitons donc que la nouvelle politique culturelle québécoise:

- **Permettre un retour à des ententes triennales le plus rapidement possible.**
- **Intègre le principe qu'un développement culturel structurant et durable doit se baser sur des actions qui portent sur plusieurs années.**

3 – L'augmentation du financement de ces ententes

L'enveloppe financière des ententes de développement culturel est, à peu de choses près, demeurée la même depuis le début. Le financement dégressif accordé pour soutenir la ressource en culture fait que celle-ci est maintenant assumée en totalité par la MRC. La portion de financement en provenance du ministère ne représente plus qu'un faible pourcentage du budget total dédié au développement culturel (**21 % du MCC pour 79 % de la MRC**). Dans un contexte de restrictions budgétaires importantes, la MRC doit faire des choix déchirants qui fragilisent son développement culturel.

À titre d'exemple, pour l'EDC 2016, la MRC a réservé un budget de 13 000 \$, pour un montant d'appariement du MCC équivalent. En dehors de quelques rares projets ponctuels, le montant dont nous bénéficions est le même depuis les dix dernières années, ce qui constitue une diminution réelle puisque cette somme n'est pas indexée.

Ainsi, le budget restreint de l'EDC amène à considérer que le temps de gestion est disproportionné en regard du montant total de l'enveloppe; surtout, en tenant compte que sa gestion et sa coordination sont maintenant assumées à 100 % par la MRC. Les réunions, comités

de gestion, bilans et autres redditions de compte sont les mêmes, que l'on gère une EDC de 26 000 \$ ou de 260 000 \$ par année.

La contribution réelle de la MRC à l'Entente est donc nettement plus élevée que celle du MCC. La lourdeur de la gestion de l'entente par la MRC a d'ailleurs mené le conseil de la MRC à se questionner sur le renouvellement de celle-ci. Une réflexion a été entreprise dernièrement en lien avec l'intervention de la MRC en culture. Dans un contexte de restriction budgétaire liée aux compressions gouvernementales, en tenant compte du fait que la culture n'est pas une compétence obligatoire pour la MRC, le conseil a réduit le temps dédié à la culture à trois jours/semaine. Il a toutefois été convenu de poursuivre le partenariat avec le MCC en ce qui a trait aux ententes de développement culturel.

Évidemment, s'il était possible d'augmenter significativement l'enveloppe en culture, l'analyse faite par rapport à la lourdeur du temps de gestion serait assurément différente. La MRC souhaite voir bonifier cette entente par le MCC. De plus, afin d'augmenter l'enveloppe en culture, nous avons entrepris de solliciter des partenaires en fonction d'un appariement possible du MCC. Malheureusement, il est difficile de trouver des partenaires financiers dans la région (ils sont peu nombreux et déjà extrêmement sollicités) et, selon les règles actuelles du MCC, les partenaires ne bénéficient de la mesure d'appariement que la première année. C'est beaucoup d'efforts pour de minces résultats.

Enfin, suite à l'abolition des CRÉ, le *Fonds pour les arts et les lettres du Bas-Saint-Laurent* s'est trouvé en péril. Afin de ne pas faire vivre au milieu culturel régional un choc financier dont il ne pourrait se relever, l'ensemble des MRC de la région, les Villes-centres et le Conseil de la culture se sont engagés avec le CALQ à financer une prochaine entente, à même les budgets restreints dont elles disposent. La MRC de Rimouski-Neigette investit donc des sommes importantes en développement culturel et espère que le ministère saura lui aussi s'adapter au contexte actuel qui commande un réinvestissement de sa part.

Nous souhaitons que la nouvelle politique culturelle québécoise:

- **Face à cela, nous demandons l'augmentation des enveloppes dédiées aux ententes de développement culturel, de même que l'octroi d'un soutien financier lié à la coordination du développement culturel à la MRC.**

CONCLUSION

Le postulat de base sur lequel repose la politique culturelle de la MRC de Rimouski-Neigette est simple : *la culture joue un rôle majeur dans l'amélioration de la qualité de vie et l'enrichissement collectif*. Afin de soutenir le secteur culturel et artistique dans ce rôle, il est primordial de poursuivre les actions de médiations culturelles menées jusqu'à maintenant. La vitalité culturelle de notre territoire repose sur la multiplicité de l'offre et sur l'accessibilité pour tous. Pour ce faire, les acteurs en place doivent être soutenus adéquatement, tant sur le plan financier qu'au niveau de l'aide-conseil. Les recommandations qui ont été présentées dans ce mémoire vont en ce sens.

La révision de la Politique culturelle du Québec offre l'opportunité de réaffirmer que tous, peu importe leur âge, leur revenu, leur provenance ou leur lieu de résidence, disposent d'un accès équitable aux arts et à la culture. Les milieux ruraux vivent des défis inédits et leurs spécificités doivent être prises en compte dans les grands principes qui guideront la rédaction de cette politique. Par la présentation de ce mémoire, les élus de la MRC de Rimouski-Neigette tiennent à témoigner leur préoccupation par rapport à l'enjeu de la vitalité culturelle dans le monde rural.

À échelle régionale, les MRC sont extrêmement bien positionnées pour déployer les stratégies gouvernementales sur le terrain. Elles doivent cependant être soutenues dans ces efforts. La MRC de Rimouski-Neigette désire poursuivre son partenariat avec le ministère, mais souhaite voir ce dernier accroître son implication financière, tout en allégeant les contraintes de gestion.

Nous espérons donc que les points présentés ici mettront en lumière les enjeux propres à notre milieu. C'est avec plaisir que nous les approfondirons avec les membres du *Bureau du renouvellement de la politique culturelle* si ceux-ci souhaitent en détailler certains aspects.